



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 27 MAI 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;

6.6. ECETIA - Assemblée générale du 25 juin 2024 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 et L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu sa décision du 12 octobre 2020 d'adhérer à la S.C. ECETIA Intercommunale notamment pour bénéficier de son assistance dans le montage et le financement de projets immobiliers et d'acquérir un lot de 4 parts dans l'intercommunale précitée ;

Vu sa décision du 23 novembre 2020 désignant les cinq délégués communaux aux assemblées générales de la S.C. ECETIA Intercommunale, à savoir MM. Claude EERDEKENS, Bourgmestre, Vincent SAMPAOLI, Françoise LEONARD, Echevins, Cassandra LUONGO et Florence HALLEUX, Conseillères communales ;

Vu le courrier d'ECETIA Intercommunale annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de la société le mardi 25 juin 2024 à 18h à la Ferme de Hepsée, rue d'Hepsée, 9B à 4537 VERLAINE ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel comporte les points suivants :

1. Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2023 ;
2. Prise d'acte du rapport de rémunération ;
3. Prise d'acte du rapport sur les prises de participations ;
4. Prise d'acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2023 ; affectation du résultat ;
5. Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2023 ;
6. Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2023 ;
7. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1^{er}, alinéa 2 du CDLD ;
8. Lecture et approbation du P.V .en séance.

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2024 :

Point 1 : Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2023

Résultat du vote : 28 OUI - 0 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Prise d'acte du rapport de rémunération

Résultat du vote : 28 OUI - 0 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Prise d'acte du rapport sur les prises de participations

Résultat du vote : 28 OUI - 0 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4 : Prise d'acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2023 ; affectation du résultat

Résultat du vote : 28 OUI - 0 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5 : Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2023

Résultat du vote : 28 OUI - 0 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6 : Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2023

Résultat du vote : 28 OUI - 0 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7 : Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1ef, alinéa 2 du CDLD

Résultat du vote : 28 OUI - 0 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 8 : Lecture et approbation du PV en séance

Résultat du vote : 28 OUI - 0 NON

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2 :

Ce vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 25 juin 2024, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec le même point à l'ordre du jour, si celle du 25 juin 2024 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la S.C. ECETIA Intercommunale, sise à LIEGE, rue Sainte-Marie, n°5/9, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX



Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

